

Coupe de 60 % :

Les organismes d'aide à l'emploi pour les femmes dénoncent pareil recul!

Montréal, le 15 juin 2015 - Après plus de deux mois d'attente, les seize organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine, présents dans onze régions du Québec, viennent d'apprendre que le financement en soutien à leur [approche spécifique](#) auprès des femmes démunies et éloignées du marché du travail sera amputé de plus de 60 % cette année.

Réduite à 500 000 \$, cette enveloppe de 1,2 M\$, inscrite dans le plan d'action de la politique gouvernementale d'égalité entre les femmes et les hommes, permet d'accompagner, chaque année, des milliers de femmes aux prises avec des problèmes de violence, d'isolement social, de pauvreté et de monoparentalité. « Grâce à cette enveloppe, les organismes ont réussi, depuis huit ans, à mener une foule d'activités de soutien social ou de concertation avec les acteurs du milieu, et cela, partout sur le territoire desservi. Cette coupe augure très mal! Elle sème beaucoup d'inquiétudes quant à la prise en compte par le gouvernement des besoins spécifiques des femmes en matière d'intégration et de maintien en emploi », déclare Danielle Hébert, présidente du [Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail \(CIAFT\)](#), dont font partie les seize organismes.

Cette décision d'amputer les sommes dévolues à l'approche spécifique auprès des femmes démunies et éloignées du marché du travail est d'autant plus incompréhensible qu'une évaluation gouvernementale a été menée récemment auprès des organismes concernés sur la validité de leurs interventions. Les résultats ont montré un taux de satisfaction et de persévérance très élevé des participantes à l'égard de leur parcours. Les trois quarts d'entre elles ont réglé des problèmes qui freinaient leur recherche d'un emploi ou leur maintien en emploi. Les deux tiers occupent un emploi durable, ou sont toujours aux études, plus de deux ans après la fin de leur participation. En outre, la moitié de ces femmes ont vu leur revenu augmenter.

« À peine 23 % des femmes sans diplôme d'études secondaires occupent un emploi. De plus, les mères monoparentales ayant un enfant de moins de 3 ans présentent un taux d'emploi inférieur à 50 %. On n'a pas les moyens de se priver collectivement de l'expertise prouvée de ces groupes d'intervention. On ne parle pas de dépenses ici, mais d'un investissement social et économique indispensable! », s'indigne Nathalie Goulet, directrice du CIAFT. Des [témoignages](#), des données [statistiques](#) sur l'emploi des femmes et [autres renseignements](#) sont disponibles au www.ciaft.qc.ca.

Les organismes interpellent la ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Stéphanie Vallée, ainsi que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, à revoir cette intenable décision. Ils les exhortent à respecter l'esprit de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* ainsi que la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome qui avaient permis à ces groupes d'obtenir une reconnaissance de leur travail. « Nous sommes des partenaires essentiels de l'employabilité et du plan d'action en égalité au Québec. Nous sommes prêtes à travailler avec le gouvernement afin qu'il reconnaisse une bonne fois pour toutes notre mission de base auprès des femmes. Cette reconnaissance passe par une enveloppe dédiée conséquente. Qu'arrivera-t-il aux femmes en difficulté qui peinent dans leurs tentatives à trouver un emploi si les sommes allouées à notre mission ne sont pas reconduites? », se questionne Geneviève Collette, directrice du Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME) en Estrie.

-30-

Source : Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)

Pour information ou entrevue :

Nathalie Goulet, directrice, Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) : 514-839-1220; Geneviève Collette, directrice, Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME) en Estrie : 819-571-2227.